Rapport annuel

SYNDICAT MIXTE DU JAUDY

Prix & Qualité service de l'eau potable DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.



Sommaire

■ C	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE RESSOURCES EN EAU NOMBRE D'ABONNEMENTS. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS. LONGUEUR DU RESEAU	3 3 4 4
■ T.	ARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
:	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION RECETTES D'EXPLOITATION	6 7 8
■ IN	NDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	.10
	QUALITE DE L'EAU	.10 .10 .12
■ F	INANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	.14
A L'U	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	.14 .14 .14 ICE
■ A	CTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	.16
.	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE	1.0

Rapport annuel



Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

LE SYNDICAT MIXTE DU JAUDY regroupe les communes de BEGARD, BERHET, BRELIDY, CAOUENNEC-LANVEZEAC, CAVAN, COATASCORN, KERMOROC'H, LANDEBAERON, MANTALLOT, PEDERNEC, PLUZUNET, PRAT, QUEMPERVEN, SAINT-LAURENT, SQUIFFIEC, TONQUEDEC et TREGONNEAU.

Les communes concernées par la compétence eau potable sont les suivantes : BEGARD, BERHET, BRELIDY, CAVAN, COATASCORN, KERMOROC'H, LANDEBAERON, MANTALLOT, PEDERNEC, PLUZUNET, PRAT, SAINT-LAURENT, SQUIFFIEC et TREGONNEAU.

Le syndicat adhère aux services suivants :

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
- SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

14 700 habitants

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2010. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2021.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2015	Modification de la formule de révision des tarifs.
		Prise en compte de l'indice ICHT-E hors effet du CICE
2	01/01/2015	Intégration de nouveaux équipements dans le périmètre affermé.
		Modification du plan de renouvellement.
3	01/01/2016	Prise en compte de la réforme "construire sans détruire".
		Modification du bordereau des prix sur les branchements neufs.
		Modification du tarif du délégataire.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs	
Gestion des abonnés accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client		
Mise en service	des branchements	
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil	
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des peintures intérieures	
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics, manutention et évacuation des boues et des sous produits, modélisation du réseau, recherche de fuites, traitement des boues	

Rapport annuel



La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, des clôtures, des toitures,
	couvertures, du génie civil

RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2017 [m³]	Prélèvement 2018 [m³]	Variation 2017/2018
Prise d'eau sur le JAUDY COATASCORN	150	859 671	891 371	+3,69 %
Prélèvement d'eau de surface				
Total des prélèvements [m³]		859 671	891 371	+3,69 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2017 [m³]	Importé en 2018 [m³]
SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ	52 983	42 667
TREGLAMUS	3 850	3 367

Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2017 [m³]	Production 2018 [m³]	Variation 2017/2018
Station du Pont Morvan COATASCORN Traitement complet	3 000	859 671	891 371	+3,69 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2017	2018	Variation
Ressources propres	859 671	891 371	+3,69 %
Importations	56 833	46 034	-19,00 %
Total général	916 504	937 405	+2,28 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2017	2018	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	7 048	7 140	+1,31 %
Nombre d'abonnements non	3	3	0,00 %
domestiques			
Nombre total d'abonnements	7 051	7 143	+1,30 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Rapport annuel



• Répartition des abonnés par commune

BEGARD	2 558
BERHET	127
BRELIDY	202
CAVAN	761
COATASCORN	133
KERMOROC'H	199
LANDEBAERON	125
MANTALLOT	124
PEDERNEC	936
PLUZUNET	533
PRAT	584
SAINT-LAURENT	259
SQUIFFIEC	356
TREGONNEAU	246
Total des abonnés	7 143

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2017	2018	Variation
Volume produit	859 671	891 371	+3,69 %
Volume importé	56 833	46 034	-19,00 %
Volume exporté	- 18 973	- 26 316	+38,70 %
Volume mis en distribution	897 531	911 089	+1,51 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	648 375	662 356	+2,16 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	64 875	61 260	-5,57 %
Volume total vendu aux abonnés	713 250	723 616	+1,45 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 93 m³ par an. Elle était de 92 m³ en 2017.

• Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en	Exporté en
	2017 [m³]	2018 [m³]
SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ	18 269	24 706
LOUARGAT	704	1 610
Volume total exporté	- 18 973	- 26 316

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2017	2018	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	513,9	513,6	-0,06 %

Rapport annuel



Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019
Redevance de pollution	0,3000	0,3000
domestique		

Rapport annuel

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	43,86	44,52	+1,50 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 100 m³)	0,680	0,690	+1,47 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (101 à 500 m³)	0,642	0,652	+1,56 %
	N° 3 (501 à 6 000 m³)	0,564	0,572	+1,42 %
	N° 4 (6 001 à 20 000 m³)	0,547	0,555	+1,46 %
	N° 5 (au-delà de 20 000 m³)	0,547	0,555	+1,46 %
	Vente en Gros	0,310	0,314	+1,29 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	33,66	33,66	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 100 m³)	0,511	0,511	0,00 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (101 à 500 m³)	0,466	0,466	0,00 %
	N° 3 (501 à 6 000 m³)	0,401	0,401	0,00 %
	N° 4 (6 001 à 20 000 m³)	0,255	0,255	0,00 %
	N° 5 (au-delà de 20 000 m³)	0,120	0,120	0,00 %
	Vente en Gros	0,080	0,080	0,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la	0,043	0,041	-4,65 %
	ressource en eau [€/m³]			
	TVA	5,5 %	5,5 %	

2018

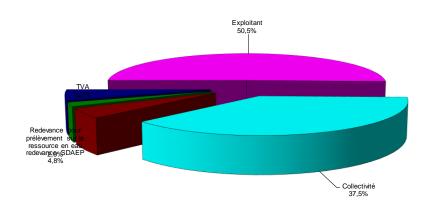
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	124,70	126,56	+1,49 %
Collectivité	94,08	94,08	0,00 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la	5,16	4,92	-4,65 %
ressource en eau			
TVA	12,98	13,07	+0,69 %
Total [€ TTC]	248,92	250,63	+0,69 %

Variation EXPLOITANT +
COLLECTIVITE (HT)
+0,85 %

Prix théorique du m^3 pour un usager consommant 120 m^3 : 2,09 €/ m^3 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m^3 : 0,0021 €/ m^3

Répartition au 1er janvier 2019



^{*} Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	43,86	44,52	+1,50 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 100 m³)	0,680	0,690	+1,47 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (101 à 500 m³)	0,642	0,652	+1,56 %
, ,	N° 3 (501 à 6 000 m³)	0,564	0,572	+1,42 %
	N° 4 (6 001 à 20 000 m³)	0,547	0,555	+1,46 %
	N° 5 (au-delà de 20 000 m³)	0,547	0,555	+1,46 %
	Vente en Gros	0,310	0,314	+1,29 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	33,66	33,66	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 100 m³)	0,511	0,511	0,00 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (101 à 500 m³)	0,466	0,466	0,00 %
	N° 3 (501 à 6 000 m³)	0,401	0,401	0,00 %
	N° 4 (6 001 à 20 000 m³)	0,255	0,255	0,00 %
	N° 5 (au-delà de 20 000 m³)	0,120	0,120	0,00 %
	Vente en Gros	0,080	0,080	0,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la	0,043	0,041	-4,65 %
	ressource en eau [€/m³]			
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

^{*} Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

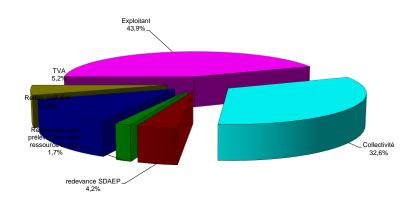
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	124,70	126,56	+1,49 %
Collectivité	94,08	94,08	0,00 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la	5,16	4,92	-4,65 %
ressource en eau			
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,96	15,05	+0,60 %
Total [€ TTC]	286,90	288,61	+0,60 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT) +0,85 %

Prix théorique du m^3 pour un usager consommant 120 m^3 : 2,41 €/ m^3 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m^3 : 0,0024 €/ m^3

Répartition au 1er janvier 2019





■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	544 849,71 €	541 365,22 €	-0,64 %
dont abonnements	237 435,07 €	238 874,78 €	+0,61 %
Recettes vente d'eau non domestiques	16 568,12 €	15 740,76 €	-4,99 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 731,08 €	- 619,61 €	
Recettes de volume exporté	1 871,36 €	2 080,40 €	+11,17 %
•			
Total recettes de vente d'eau	560 558,11 €	558 566,77 €	-0,36 %
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	14 925,86 €	15 026,78 €	
Excédent année précédente	286 429,18 €	256 559,81 €	
Divers	1 384,68 €	1 845,00 €	
Loyer antennes	9 470,95 €	9 615,35 €	
Total des recettes	872 768,78 €	841 613,71 €	

• Recettes de l'exploitant

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	712 638,29 €	720 867,28 €	+1,15 %
dont abonnements	304 273,82 €	311 515,05 €	+2,38 %
Recettes vente d'eau non domestiques	34 839,37 €	32 291,10 €	-7,31 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 3 269,11 €	- 729,44 €	
Recettes de volume exporté	7 130,51 €	8 468,58 €	+18,77 %
Total recettes de vente d'eau	751 339,06 €	760 897,52 €	+1,27 %

Rapport annuel



Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de	Nombre de	% de	Paramètres non
	prélèvements	prélèvements	conformité	conformes
	réalisés	Non conformes		
Conformité	40	0	100 %	-
bactériologique				
Conformité	47	1	97,9 %	
physico-				
chimique				

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Rapport annuel



La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
	PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 poir	nts)	
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
, ,	PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30	points)	
(rappel	: les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénèfici Existence d'un inventaire des réseaux avec mention,	er de points supp	lémentaires)
VP.238	pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	prendre e	remplir pour n compte les ints suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
	C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GE points) 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A		,
(rappel : 4	C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GE points) 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A de points supplémentaires) Localisation des ouvrages annexes (vannes de	et B, pour pour	voir bénéficier
	C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GE points) 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A de points supplémentaires)	et B, pour pour oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point	,
(rappel : 4	C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GE points) 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A de points supplémentaires) Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme	et B, pour pour oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points	voir bénéficier 10
(rappel : 4 VP.242 VP.243	C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GE points) 10 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A de points supplémentaires) Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	et B, pour pour oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point	voir bénéficier 10 10
(rappel : 4 VP.242 VP.243 VP.244	C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GE points) 10 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A de points supplémentaires) Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) Localisation des branchements sur le plan des réseaux Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet	et B, pour pour oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points	voir bénéficier 10 10
VP.242 VP.243 VP.244 VP.245	C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GE points) 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A de points supplémentaires) Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) Localisation des branchements sur le plan des réseaux Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations	et B, pour pour oui : 10 points non : 0 point	voir bénéficier 10 10 10
VP.242 VP.243 VP.244 VP.245 VP.246	C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GE points) 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A de points supplémentaires) Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) Localisation des branchements sur le plan des réseaux Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées Localisation à jour des autres interventions sur le réseau	et B, pour pour oui : 10 points non : 0 point	voir bénéficier 10 10 10 10
VP.242 VP.243 VP.244 VP.245 VP.246 VP.247	C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GE points) 10 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A de points supplémentaires) Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) Localisation des branchements sur le plan des réseaux Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé	et B, pour pour oui : 10 points non : 0 point	voir bénéficier 10 10 10 10 10

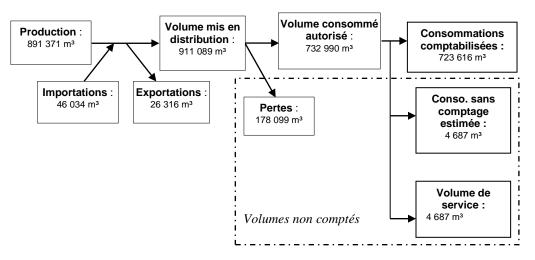
⁽¹⁾ un taux minimum de 50% est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

Rapport annuel

⁽²⁾ un taux minimum de 50% est requis – les taux de 50,60,70,80,90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10,11,12,13,14 et 15 points



PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 4 687 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 4 687 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution	82,1 %	82,2 %	82,1 %	80,9 %	81,0 %
[%]					

N.B.: la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0
comptés [m³/km/j]					

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau	0,8	0,8	0,8	0,9	1,0
[m³/km/j]					

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	3,8	3,8	3,8	4,0	4,1
Seuil de rendement [%]	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,8 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Rapport annuel



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,500	2,700	0,800	4,600	1,760

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,4 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Rapport annuel



Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Etude préalable pour l'établissement de la continuité écologique à Pont Morvan	6 430 €
Travaux de rétablissement de la continuité écologique à Pont Morvan	89 €
Travaux à bons de commande 2015-2018 : Branchements, petites extensions, travaux ponctuels	63 049 €
42ème Tranche : Débitmètres et hydrostabs	67 981 €
Travaux de sécurisation des sites ou ouvrages	3 605 €
43ème TRANCHE : renouvellement de canalisations	62 556 €
44ème Tranche : Travaux 2018 - renouvellement et extensions de réseau AEP + Sectorisation	97 539 €

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2017	2018
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de	0,00 %	0,00 %
branchements		

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	1 251 776,45 €	1 111 687,12€
Remboursements au cours de l'exercice	195 200,23 €	166 593,38 €
dont en intérêts	29 134,45 €	26 504,05 €
dont en capital	166 065,78 €	140 089,33 €

AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux	221 499,98 €	222 061,40 €	228 727,07 €	234 837,91 €	234 623,44 €
amortissements					

Rapport annuel



■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Mise en conformité débits réservés	4 167 €
Services généraux divers	11 250 €
Réhabilitation des réservoirs	356 667 €
Rétablissement de la continuité écologique à Pont Morvan	208 333 €
Travaux de sécurisation des sites ou ouvrages	42 228 €
Travaux à bons de commande 2015-2018 : Branchements, petites extensions, travaux	75 000 €
ponctuels	
TRAVAUX LIES AUX CVM	5 000 €
43ème TRANCHE : Renouvellement de canalisations	1 667 €
44ème Tranche : Travaux 2018 - Renouvellement et extensions de réseau AEP +	268 333 €
Sectorisation	
45ème Tranche - Renouvellement de réseau	183 333 €
Travaux à bons de commande 2019-2022 : Branchements, petites extensions, travaux ponctuels	54 167 €
46ème Tranche : Renouvellement et extension de réseau	16 667 €

Rapport annuel



 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2017	2018
montants des abandons de créance	168,00 €	1 163,00 €

Rapport annuel